

Montreuil,
le vendredi 27 août 2021

Émetteur : DO / Pôle Examens - Contacts : 04 78 79 46 73 / 03 20 74 75 42
poleexamens@institutquatredix.fr

Objet : Examens Nationaux de Techniciens Décembre 2021 - Janvier 2022

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Les examens nationaux de Techniciens (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Services, Gestionnaire carrière, Techniciens de Direction Financière et Comptable) se dérouleront, pour les écrits comme pour les oraux, en deux temps, selon la branche d'appartenance des candidats.

Le calendrier détaillé des examens Techniciens (écrits et jurys) est présenté en annexe.

Inscription à l'examen par l'organisme employeur :

L'inscription à l'examen par l'organisme employeur est obligatoire pour la participation d'un candidat aux épreuves des CQP (Gestionnaire Conseil, Conseiller Offres de Services, Gestionnaire carrière) et attestation de réussite (Techniciens de Direction Financière et Comptable) organisées à la fin de l'année 2021 et en janvier 2022.

Le recensement de l'ensemble des candidats aux examens nationaux de Techniciens s'effectuera **du jeudi 2 septembre au mercredi 22 septembre 2021 inclus**.

Aucune demande d'inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Les inscriptions sont à réaliser par les organismes sur le site extranet de l'Ucanss grâce au lien suivant :
<https://examens.ucanss.fr/>

Pour l'inscription des candidats à un examen sanctionné par un CQP ou une attestation de réussite, vous devez sélectionner la session correspondante.

Dans le cas où vous ne présentez aucun candidat, vous devez cocher **la case « néant »** dans le logiciel des examens.

Nous vous remercions de veiller à la fiabilité des informations relatives à vos candidats saisies dans le logiciel de gestion des examens. Les attestations nationales de réussite et les CQP sont en effet édités à partir des éléments que vous enregistrez dans cette base (nom marital suivi du nom de naissance entre parenthèses si différent, prénom et date de naissance).

Les désistements devront être réalisés sur le logiciel des examens **pour le 22 septembre 2021 au plus tard**, afin d'éviter les envois inutiles d'épreuves et les frais associés.

Si vous rencontrez des difficultés de connexion ou d'utilisation, et pour toutes autres questions relatives aux examens des techniciens, l'Institut 4.10 se tient à votre disposition :

Email : poleexamens@institutquatredix.fr

ORGANISATION DES ÉCRITS :

Les épreuves écrites se tiendront en présentiel.

Les candidats seront répartis par l'Institut 4.10 dans les centres d'examen, en regroupant si possible les candidats d'une même ville dans un seul centre d'examen, même quand ils se présentent à des épreuves différentes.

Un centre d'examen ne pourra être ouvert pour moins de 4 candidats, sauf accord de l'Ucanss.

Cette organisation vise à limiter les déplacements des candidats tout en maîtrisant le nombre de centres d'examen.

Il sera demandé aux organismes leur souhait d'être centre d'examen et leur éventuel accord pour accueillir des candidats d'autres organismes.

Dans la limite de leur capacité d'accueil, les sites de l'Institut 4.10 pourront être centre d'examen, notamment pour recevoir des candidats d'organismes qui ne dépasseraient pas chacun le nombre de 4 inscrits et/ou qui ne souhaiteraient pas être centre d'examen.

L'organisation des examens prendra en compte les mesures gouvernementales en matière de sécurisation sanitaire liées au covid-19, en vigueur pendant la période des examens.

Comme lors des dernières campagnes d'examens, un webinaire sera organisé le 9 novembre 2021 de 14 h 00 à 15 h 30 par l'Institut 4.10 afin de présenter aux organismes centres d'examen les activités à organiser en amont des épreuves écrites et répondre à vos questions :

Réunion Microsoft Teams

Rejoindre la réunion sur votre ordinateur ou sur votre application mobile

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Les opérations de correction des écrits seront organisées en distanciel :

- **Du 24 au 29 novembre pour les candidats de la branche Famille.**
- **Du 30 novembre au 7 décembre 2021 pour les candidats des branches Maladie, Recouvrement et Retraite.**
- **Du 30 novembre au 17 décembre 2021 pour les candidats TDCF Tronc commun (toutes branches) et TDCF Spécificité (toutes branches).**

Un appel aux correcteurs sera lancé, début septembre, par l'Institut 4.10 auprès des organismes et des caisses nationales.

ORGANISATION DES ORAUX :

Les jurys seront organisés **en distanciel via l'outil Teams.**

- **Du 6 au 9 décembre 2021 pour les candidats de la branche Famille**
- **Du 6 au 13 janvier 2022 pour les candidats des branches Maladie, Recouvrement et Retraite.**

La mobilisation des membres de jury (expert et autre branche) sera effectuée par l'Institut 4.10, début septembre, auprès des organismes et des caisses nationales.

L'Institut 4.10 communiquera aux services RH les convocations par mail ainsi que le lien de connexion.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen (accessibilité des locaux, aménagement des épreuves, temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire...), il est nécessaire de cocher la case « personne en situation de handicap » lors de la déclaration des candidats à l'examen.

Le jury de proclamation des résultats se tiendra :

- Le 17 décembre pour les candidats passant les épreuves Gestionnaire Conseil Allocataire et Conseiller Service à l'Usager de la Branche Famille.
- Le 27 janvier 2022 pour les candidats inscrits aux autres épreuves.

Je vous remercie de votre implication et participation active dans l'organisation des examens.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe

(s) :

- Annexe_LI_Ucanss_Examens_Dec_2021,

